

Scolarisation des enfants handicapés

Parents et élèves racontent leur « parcours du combattant »

Des jeunes en situation de handicap scolarisés et leurs familles ont pu témoigner de leurs difficultés lors d'une réunion publique à Évreux (Eure), le 19 novembre 2021.

Des témoignages forts, parfois poignants et des réponses qui se font attendre. Tel pourrait être le résumé de la réunion sur la scolarisation des jeunes en situation de handicap, organisée par les associations du Réseau école inclusive 27, à la Maison de quartier de Nétreville, vendredi soir.

Cet événement visait à faire dialoguer des familles d'enfants handicapés avec des représentants des institutions décisionnaires en matière de scolarisation et de formation : Inspection académique, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Conseil départemental.

« L'institution scolaire gagne du temps »

Virginie est la maman de Nils, scolarisé en primaire dans une classe de valides. Son fils est atteint d'une dyslexie doublée de troubles de l'attention. Quand il est arrivé en CE2, sa mère a demandé à la directrice de l'école l'appui d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). « **Vous n'y aurez jamais droit** », a-t-elle reçu en guise de réponse. « **Les semaines, les mois passent. On court après le temps alors que l'institution gagne du temps** », accuse la mère de famille.

L'AESH n'arrivera qu'en CM1. Non seulement Virginie n'a pas pu la rencontrer au préalable, mais « **la première semaine s'est mal passée ; Nils se sentait jugé, empêché** ». Une nouvelle AESH a été nommée cette année auprès du petit garçon. Virginie attend toujours de faire sa connaissance.

« Humiliations »

Pour Louis 30 ans, dyslexique comme Nils, l'école a constitué un espace d'« **humiliations** ». Le jeune homme garde un souvenir particulièrement douloureux d'une remise de « **bons points** », en primaire. « **L'institutrice m'avait dit : 'Tu n'as jamais su rien faire pour en avoir, je vais t'en donner un par charité'. Après cela, ce fut un parcours du combattant pour sortir la tête de l'eau.** »

D'autant qu'au collège, « **des profs rigolaient quand je commençais à écrire au tableau** ». Louis a fini par se persuader que « **personne n'allait [l']écouter** ». À l'exception d'une infirmière scolaire. Son handicap a enfin été pris en compte. Louis a pu passer un bac aménagé.

Il poursuit ses études dans le supérieur, accompagné par l'association Handisup. Le jeune homme tente d'obtenir un double master. « **C'est mieux qu'un bon point** », conclut-il, sous les applaudissements émus de l'assistance.

Jonathan, 17 ans, a lui aussi souffert de vexations et de violences à l'école. « **Il se faisait taper, raser la tête par d'autres élèves** », raconte les larmes aux yeux la mère de l'adolescent, déclaré autiste à 3 ans. Ses parents ont fini par obtenir son placement en classe Ulis. Puis dans un institut médico-éducatif (IME).

Mais à la dernière rentrée, ils ont encaissé « **un coup de massue** » : « **L'IME n'avait pas les moyens humains de continuer d'accueillir Jonathan. Pour lui, le scolaire s'est arrêté et nous n'avons pas de solution.** » Ils ont écrit à la présidence de la République pour défendre leur cause. « **Notre dossier a été transmis à la secrétaire d'État et au préfet mais nous n'avons toujours pas de réponse.** »

Manque de moyens, d'écoute, d'empathie, de communication... Le constat dressé à travers ces témoignages est sévère pour les institutions représentées (l'Agence régionale de santé s'est fait remarquer par son absence).

« **Si en France on est très bon sur la protection sociale, on est très en retard sur l'inclusion** », admet sans détour Anne Terlez. La vice-présidente du Conseil départemental en charge du handicap observe néanmoins « **des progrès dans les délais de traitement des dossiers, l'écoute, la volonté de faire, même si c'est difficile à entendre** ».

Les AESH revalorisés

Inspecteur académique chargé de la scolarisation des enfants handicapés, Jérôme Henon insiste de son côté sur la nécessité de former les enseignants à les accueillir.

Autre problématique latente : la revalorisation des AESH qui restent sous le seuil de pauvreté en raison d'une rémunération trop faible. « **On aura plus de facilité à en recruter si on leur offre un statut digne** », lance Jérôme Henon.

Auditionné début novembre au Sénat sur le budget 2022 de l'Éducation nationale, le ministre Jean-Michel Blanquer a précisé que « **56 millions d'euros** » seraient consacrés à la revalorisation des AESH.

Valentin Lebossé

Eure Infos / La Dépêche



Les élèves handicapés pâtissent du manque d'AESH (©Illustration / AdobeStock).